

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'YERES**
Compte rendu et délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères, légalement convoqués, se sont réunis, Salle des Fêtes de Villy Sur Yères, sous la présidence de Monsieur Christophe GUILBERT.

Etaient présents les représentants des communautés de communes de :

Falaises du Talou : Madame TAILLEUX Marie Pierre, Messieurs BUCAILLE Daniel, LAFOLIE Alain et GUILBERT Christophe.

Villes sœurs : Madame DOUAY Martin, Messieurs FACQUE Eddie, SAINTYVES Bruno et TROUessin Alain.

Aumale-Blangy sur Bresle : Messieurs DELOBEL Jean-Pierre, POTEAUX Stéphane, BLONDIN Thiery, JULIEN Ludovic et RICOUARD Patrick.

Londinières :

Bray Eawy : Messieurs BENARD Daniel et VAN DAMME Eric

Etaient excusés les représentants des communautés de communes de :

Falaises du Talou : Messieurs PAPIN Daniel et MERLIN Paul

Aumale-Blangy sur Bresle :

Londinières : Monsieur ROBIN Emmanuel.

Bray Eawy :

Madame TAILLEUX Marie Pierre est élue Secrétaire de séance

Date de convocation	2 septembre 2024
Nombre de membres	21
Présents	15
Votants	15
Quorum	11

Ordre du Jour :

- Approbation des comptes rendus des CS 10/04/2024 et 04/07/2024,
- Décisions Modificatives n° 1 et n° 2
- Présentation du dossier de candidature réponse à l'appel à projets de l'AESN
 - Détail des consultations passées
 - Délibération pour la demande de subvention
- Délibérations demandes d'aide pour le fonctionnement des postes auprès de l'AESN pour 3 ans et auprès de la Région pour NATURA 2000
- Départ du technicien ruissellement/inondation – recrutement
- Questions diverses

---O---O---

Monsieur le Président remercie les délégués présents. Il propose ensuite qu'une minute de silence soit respectée en hommage à Monsieur Rémy TERNISIEN, disparu le 4 septembre 2024.

---O---O---

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Marie-Pierre TAILLEUX est élue secrétaire de séance à l'unanimité des personnes présentes.

---o---o--

Monsieur le Président propose de passer à l'ordre du jour.

---o---o---

Monsieur le Président demande si les comptes-rendus des comités syndicaux des 10/04/2024 et 04/07/2024 qui étaient joints à la convocation, soulèvent des questions ou des remarques, ne recevant ni l'un, ni l'autre, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

---o---o--

Monsieur Eddie FACQUE, Vice-Président en charge des finances explique les décisions modificatives :

Décision modificative n° 1

La nouvelle maquette budgétaire M57 présente une disparité dans les imputations par rapport à la M14. En effet, les dépenses imprévues ne participent plus à l'équilibre du budget et ne concernent que les autorisations de programme pour la section d'investissement et /ou les autorisations d'engagement pour la section d'investissement. Le SMBVY n'a pas d'autorisation d'engagement, en conséquence ;

La Préfecture a proposé

- D'annuler les autorisations d'engagement d'un montant de 40.000 € (dépenses imprévues votées)
- De laisser la section d'investissement telle quelle, autorisation de programmes 60.000 €

Délibération n° 628/2024 – Décision modificative n° 1

La nouvelle maquette budgétaire M57 présente une disparité dans les imputations par rapport à la M14. En effet, les dépenses imprévues ne participent plus à l'équilibre du budget et ne concernent que les autorisations de programme pour la section d'investissement et /ou les autorisations d'engagement pour la section d'investissement. Le SMBVY n'a pas d'autorisation d'engagement, en conséquence :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes ou représentées décide :

- D'annuler les autorisations d'engagement votées pour un montant de 40 000.00 €

En conséquence, à la suite du changement de nomenclature et en l'absence de dépenses imprévues en nomenclature M57, le budget 2024 a été voté en suréquilibre (le CGCT art. L.1612-6 et L.1612-7, autorise le suréquilibre budgétaire)

- D'autoriser le Président de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.

Délibération n° 629/2024 – Décision Modificative n° 2

Afin de pouvoir rembourser le trop-perçu d'une subvention versée par l'AESN, il convient d'ouvrir des crédits au compte 673.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, le Comité Syndical autorise le Président au virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
61521 – Entretien de terrains	- 10 000.00 €	
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		+10 000.00 €

Sans pour autant changer les montants votés au budget 2024 au chapitre 11 (Charges à caractère général)

--o---o---

Présentation du dossier de candidature à l'appel à projets de l'AESN

- Détail des consultations passées
- Délibération pour la demande de subvention

Le SMBVY dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, envisage le portage de la disposition 66 du PAGD du SAGE de la vallée de l'Yères. Cette disposition prévoit le recensement des prélèvements sur l'ensemble du bassin versant de l'Yères.

L'appel à projet de l'AESN objective les réponses attendues dans cette disposition en répondant pleinement aux objectifs du Plan Eau ainsi qu'à la stratégie d'adaptation aux changements climatiques récemment validée par le Comité de Bassin Seine-Normandie.

La demande de subvention porte sur les prestations nécessaires à l'accomplissement des phases 1 à 5 de l'appel à projet « études volumes prélevables » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que les études complémentaires requises pour alimenter en données l'étude volumes prélevables (EVP).

Composition de l'étude EVP et études connexes :

A) Étude Volumes Prélevables (EVP)

La réalisation de l'étude EVP se structure autour de 2 prestations qui se décomposent de la façon suivante :

- Acquisition du socle de connaissance, (phase 2 pour partie de l'AAP) squelette de l'étude qui sera mené sous conventionnement avec le BRGM (mutualisé avec le SAGE de la Bresle) via une convention tripartite entre les 2 syndicats de bassin versants et le BRGM. Démarrage prévu 1er trimestre 2025.
- Marché d'accompagnement technique et approche socio-économique de l'étude volume prélevable sur le bassin versant de l'Yères (Marché n°1, groupement ANTEA – Eco 'logique Conseil, sous-traitance Fabienne Kervalec consultante) démarrage prévu dès janvier 2025

B) Etudes complémentaires :

- ◆ Etude DMB (marché n°2, groupement ANTEA – Fish Pass, sous-traitance Hydroservices) et pose de 2 stations hydrométriques
Démarrage prévu dès janvier 2025 pour une durée de 13 mois.

- ◆ Campagne de jaugeage sur un cycle hydrologique de l'Yères (marché n°3, PCM ingénierie) Démarrage prévu en janvier 2025, la durée du marché est de 14 mois renouvelable 2 fois pour un total de 42 mois.

- ◆ Recensement des indices karstiques et traçages (marché N°4, XXX)
Le marché est prévu sur 12 mois à compter de janvier 2025.

Chaque étude fera l'objet d'un comité de pilotage permettant un suivi technique. Ces copils pourront ponctuellement être mutualisés selon les thématiques croisées avec les autres marchés, afin de satisfaire à l'optimisation des méthodes à travers des réflexions partagées (ex : études DMB et campagnes de jaugeages ponctuels).

Délibération n°625/2024 – AAP – Etude volumes prélevables

Vu :

- Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027 identifiant les secteurs du Bassin Normandie dont l'équilibre quantitatif de la ressource est fragile, et ciblant les territoires de SAGE comme prioritaire pour le portage des « Etudes volumes prélevables » (EVP)
- Le Plan National Eau, dont l'objectif porte sur l'atteinte d'une réduction de 10% des volumes d'eau prélevés d'ici 2030,
- le SAGE de la Vallée de l'Yères, notamment la disposition 66 du PAGD qui prévoit le recensement des prélèvements sur l'ensemble du bassin versant de l'Yères,
- L'Appel à Projets « Etude Volumes Prélevables » lancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie le 20 mars 2024 et dont la date de dépôt des dossiers est le 30 septembre 2024,
- La délibération (613/2024) du Comité Syndical en date du 13 mars 2024 autorisant Monsieur le Président à répondre à l'Appel à Projet « Etude Volumes Prélevables » (EVP).

Considérant :

Les prestations nécessaires à l'accomplissement des phases 1 à 5 de l'Appel à Projets « EVP » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que les études complémentaires requises pour l'alimenter en données,

Le Comité Syndical après délibération à l'unanimité, des personnes présentes ou représentées, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'AESN pour le financement de ce projet à hauteur de 100 %
- D'approuver le plan de financement suivant :

Nature des dépenses par poste		Recettes	
Conventionnement BRGM	344 000,00€	Part BRGM 20% HT	68 800,00€
TOTAL HT	344 000,00 €		
TVA 20%	68 800,00 €	Restant à charge TTC	344 000,00 €
TOTAL TTC	412 800,00 €	AESN 100% TTC	344 000,00 €
Marché n°1 Accompagnement technique & analyse socio-économique (ANTEA)	383 040,00 €	AESN 100% TTC	383 040,00 €
Inventaire des prélèvements agricoles CA76	18 726,00 €	AESN 100% TTC	18 726,00 €
Marché n°2 Etude DMB (dont 2 stations hydrométriques) (ANTEA)	131 520,00 €	AESN 100% TTC	131 520,00 €
Prestation n°3 Campagne de jaugeage (reconductible 2 fois) (PCM Ingénierie)	63 390,00 €	AESN 100% TTC	63 390,00 €
Marché n°4 inventaire karstique et traçage	76 006,80 €	AESN 100% TTC	76 006,80 €
Frais de publication annonces marchés	4 320,00 €	AESN 100% TTC	4 320,00 €
Etudes complémentaires piézo (estimation BRGM) hors conventionnement	201 000,00 €	AESN 100% TTC	201 000,00 €
Aléas et imprévus (10%)	129 080,28 €	AESN 100%	129 080,28 €
TOTAL TTC	1 419 883,08 €	TOTAL TTC	1 419 883,08 €

- D'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte du SMBVY, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---o---o---

Afin de pouvoir présenter les demandes d'aide pour le financement des postes, le Comité Syndical doit délibérer afin d'autoriser le Président à solliciter les financeurs, ainsi :

Délibération n° 626/2024 - Financement des postes d'animation dans le cadre du 12ème programme de l'AESN (Projet)

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (2025-2030), après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des personnes présentes ou représentées décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'AESN pour une aide au fonctionnement des postes d'animation :
 - SAGE
 - Zones humides BAC
 - Ruissellement/inondations
 - Stages dans ces thématiques

- D'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte du SMBVY, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 627/2024 – Financement du poste anim. N2000 (Projet)

En tant qu'opérateur de l'animation lié au DOCOB du site NATURA2000 (Yères) le Président explique qu'une demande d'aide sera faite pour l'année 2025 à hauteur de 100% des montants prévus pour :

- L'animation MAEC
- L'animation du DOCOB
- Les stagiaires « ABC »

Après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, le Comité Syndical décide :

- D'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte du SMBVY, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Départ du technicien ruissellement/inondation – recrutement

L'animateur ruissellement/inondation a présenté sa démission le 30 juillet 2024. Son préavis étant d'un mois, il a quitté la structure le 31 août. Avec l'objectif d'un doublon d'une ou deux semaines, un recrutement a été lancé, une seule personne a répondu, mais si ses compétences étaient en concordance avec le poste, ses prétentions salariales étaient bien au-dessus des prévisions budgétaires.

Un autre recrutement a été lancé, avec comme date buttoir le 4 octobre 2024 pour la réception des candidatures.

Dans l'attente, les missions de l'animateur sont distribuées entre les Présidents et Vice-Présidents pour le suivi des ouvrages,
Faustine WATROBA pour le suivi des travaux
Myriam LANCIAUX pour le suivi administratif

Ne recevant aucune question concernant les points évoqués, la séance est levée à 18h45.

La secrétaire de séance
Marie Pierre TAILLEUX



Le Président
Christophe GUILBERT

